

Rapport annuel 2010



vur | ade | ada

Vereinigung für Umweltrecht (VUR)
Association pour le droit de l'environnement (ADE)
Associazione per il diritto dell'ambiente (ADA)

L'Association

But de l'Association

L'Association pour le droit de l'environnement (ADE) se considère comme une plate-forme d'information nationale pour toutes les questions touchant au droit de l'environnement. Elle s'efforce d'offrir aux spécialistes de la Confédération, des cantons, des communes et de l'économie privée un programme riche et varié d'information et de formation continue dans le domaine du droit de l'environnement suisse. Nos prestations sont les suivantes:

publication du cahier «Droit de l'environnement dans la pratique (DEP)»

organisation de séminaires sur des thèmes environnementaux actuels ainsi que

traitement et mise à disposition d'informations pertinentes relatives au droit de l'environnement (site web/registre online/clé USB/commentaire de la LPE).

Dans le cadre de nos colloques annuels réservés aux autorités d'exécution cantonales, nous proposons des informations spécifiques sur les problèmes juridiques actuels en matière d'exécution. En outre, l'ADE soutient la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud à Yverdon (heig-VD) dans la mise sur pied de cours de droit de l'environnement à destination des non-juristes. En tant qu'association essentiellement soutenue par la collectivité, l'ADE s'efforce d'offrir des informations pertinentes, objectives et actuelles sur les développements en cours et sur l'exécution dans le domaine du droit de l'environnement.

Comité

Le comité est l'organe de régulation et de contrôle de l'ADE. Équitablement composé de représentants de l'administration, de la justice, de la science, du consulting et de l'économie ainsi que de représentants des différentes régions linguistiques, le comité a été partiellement renouvelé lors de l'assemblée générale qui a eu lieu le 30 juin 2010 à Soleure. Le comité compte désormais les membres suivants:

- Lorenz Lehmann, lic. en droit, avocat, Ecosens AG, Wallisellen (Président)
- Ariane Ayer, Dr en droit, avocate, LexPublica, Fribourg
- Daniele Di Resta, lic. en droit, service juridique, services généraux, département du territoire, Bellinzona
- Emanuel Fleuti, géographe diplômé/auditeur environnement, responsable de la protection de l'environnement, aéroport de ZH, Zurich
- André Jomini, lic. en droit, juge, Tribunal cantonal du Canton de Vaud, Lausanne
- Erik Lustenberger, Dr en droit, chef suppléant du service juridique, département des constructions, de l'environnement et de l'économie du canton de LU, Lucerne
- Esther Steinmann, avocate, juge administrative, Tribunal administratif du canton de BE, Berne

- Hans W. Stutz, Dr en droit, chef du service juridique de l'AWEL (Office des déchets, des eaux, de l'énergie et de l'air du canton de ZH), Zurich
- Hans Rudolf Trüeb, Prof. en droit, avocat, Walder Wyss und Partner, Zurich
- Florian Wild, Dr en droit, chef de la division droit, Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne
- Nicolas Wisard, Dr en droit, avocat, BMG Avocats, Genève

En raison d'une réorientation professionnelle, Michel B. Monteil, Dr phil. nat., chimiste, chef de l'environnement, Health + Safety, Holcim (Suisse) SA, Würenlingen, se retire du comité. Congé a été pris de ce membre en le remerciant vivement pour les précieux services rendus à l'ADE.

Dans le cadre des deux réunions tenues en 2010, le comité a évoqué les thèmes possibles pour les deux séminaires d'été et d'automne 2011 (journée annuelle et séminaire d'automne) ainsi que pour le colloque destiné aux autorités d'exécution cantonales. Il a été décidé d'organiser les séminaires dans deux grandes villes suisses (journée annuelle à Soleure, séminaire d'automne à Fribourg). Étant donné la baisse du nombre de participants aux séminaires ces dernières années, le comité s'est demandé s'il ne vaudrait pas mieux envisager de nouvelles formes de manifestations à l'avenir (débat en soirée, ateliers). Toutefois, l'ADE souhaite maintenir le concept des manifestations d'une journée et d'une demi-journée malgré le recul des chiffres. Bien que l'ADE entende travailler en couvrant ses frais, sa tâche principale consiste à exposer les questions et réponses actuelles du droit de l'environnement à un public spécialisé, dans le sens d'un service concret destiné à améliorer les connaissances et la mise en œuvre en la matière. Par conséquent, dans la mesure où les séminaires sont à même de satisfaire au but de l'association, le risque de pertes financières doit pouvoir être accepté.

Conseil

Le conseil est un «organe de soutien» de l'ADE et se compose de personnalités connues et émérites. En tant que tel, il assiste l'ADE en lui soumettant des idées et en la mettant en relation avec des conférenciers et des auteurs. Le comité s'efforce de maintenir un contact régulier avec le conseil. Les 8 membres suivants faisaient partie du conseil en 2010:

- Heinz Aemisegger, Dr en droit, Juge fédéral, Lausanne
- Ursula Brunner, Dr en droit, Dr h. c. en droit, avocate, Zurich
- Peter Knoepfel, Prof. en droit, IDHEAP, Lausanne
- Hans Ulrich Müller, Dr en droit, Hofstetten
- Bruno Oberle, Dr ès sc. techn., Directeur de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne
- Anne Petitpierre, Prof. honoraire, Dr en droit, avocate, Genève

- Heribert Rausch, Prof. honoraire, Dr en droit, Erlenbach
- Ulrich Siegrist, Dr en droit, ancien conseiller national, Lenzburg
- Jean-Baptiste Zufferey, Prof. en droit, Université de Fribourg

La commission de rédaction s'est réunie à Zurich en juin 2010 afin de coordonner les divers travaux de la revue DEP. Cette rencontre fut l'occasion de recueillir les articles et commentaires à publier et de définir les exigences quant à leur contenu.

Assemblée générale

L'Assemblée générale a eu lieu le 30 juin 2010 à Soleure. Les activités statutaires courantes y ont été traitées. L'Assemblée générale a élu Emanuel Fleuti, géographe diplômé/auditeur environnement, responsable de la protection de l'environnement, aéroport de ZH, Zurich, en tant que nouveau membre du comité. Le comité a été entièrement réélu.

Secrétariat

En été 2010, Mme Regula Müller Brunner a remis son poste de Directrice à sa successeuse, Mme Andrea von May. Mme Yvonne Aebli a quitté le secrétariat en mars 2010 en raison d'une réorientation professionnelle. Le secrétariat se présente comme suit depuis août 2010:

- Andrea von May, MLaw, Directrice (depuis le 1^{er} juillet 2010, ancienne collaboratrice juridique)
- Chueky Dhidugong Asch, lic. en droit, collaboratrice juridique
- Annelies Kilchenmann, employée de commerce, secrétariat (depuis le 1^{er} mars 2010)
- Ursula McCormack, employée de commerce, secrétariat

Commission de rédaction

La commission de rédaction conseille le secrétariat en ce qui concerne le contenu et la présentation de la revue «DEP» et veille à garantir la qualité scientifique du DEP. Composée de juristes de l'environnement experts dans leur domaine, la commission prodigue de judicieux conseils et apporte une contribution extrêmement précieuse, p. ex. en établissant les contacts avec des auteurs renommés, en contrôlant le contenu du DEP et en informant sur les développements pertinents en droit de l'environnement.

En 2010, la commission de rédaction comptait les 7 membres suivants:

- Ursula Brunner, Dr en droit, Dr h. c. en droit, avocate, Zurich
- Anne-Christine Favre, Prof. en droit, Université de Lausanne
- Alain Griffel, Prof. en droit, Université de Zurich
- Veronika Huber-Wälchli, Dr. ès sc. nat. ETH, lic. en droit, Office de la nature et de l'environnement des Grisons, Coire
- Peter M. Keller, Dr en droit, avocat, Juge administratif, Tribunal administratif du canton de BE, Berne
- Arnold Marti, Prof. en droit, Vice-président de la Cour suprême du canton de SH, Schaffhouse

Produits de l'ADE

Revue «Droit de l'environnement dans la pratique (DEP)»

En 2010, notre revue spécialisée «Droit de l'environnement dans la pratique (DEP)» est parue à huit reprises, sans compter le contenu et l'index de l'année 2010. Chaque édition a été tirée à 1000 exemplaires. L'activité éditoriale de l'année 2010 peut être résumée comme suit:

En 2010, l'ADE a publié trois cahiers de séminaire avec les contenus suivants:

Le DEP 1/2010 contient les exposés du séminaire d'automne «Rechtlicher Rahmen für eine umweltgerechte Energieproduktion» organisé le 24 novembre 2009 à Zurich.

Le DEP 4/2010 comprend les exposés de la journée annuelle 2010 «Freizeitaktivitäten und Naturschutz / Activités de loisirs et protection de la nature» qui a eu lieu le 30 juin à Soleure.

Le DEP 8/2010 contient, outre les arrêts et la rubrique «Nouveautés», une sélection des exposés rendus lors du séminaire d'automne 2010 «Klimarecht in der Schweiz: Wo stehen wir? Wohin gehen wir? / Le droit climatique en Suisse. Où en est-il et quel est son avenir?» mis sur pied le 23 novembre 2010 à Zurich.

Les rubriques «Article de fond» et «Forum» ont abordé les thèmes suivants dans le DEP 2010:

DEP 2/2010 «Raumplanerische Schutzzonen als unentbehrliches bundesrechtliches Schutzinstrument für den Natur- und Heimatschutz» par Arnold Marti, Prof. en droit, Vice-président de la Cour suprême du canton de SH, Schaffhouse.

DEP 2/2010 «Pärke – eine neue Schutzgebietskategorie für mehr Natur- und Landschaftsschutz» par Brigit Wyss, lic. en droit, cheffe de projet en droit de l'environnement, Pro Natura, Bâle.

DEP 3/2010 «Handel und Umwelt in der WTO: Entwicklungen und Perspektiven» par Marion Panizzon, Prof. en droit, LL.M., Université de Berne, Luca Arnold, LL.M., avocat, Seco, Berne et Thomas Cottier, Prof. en droit, LL.M., Université de Berne.

DEP 3/2010 «Vorsorgliche Emissionsbegrenzung und Kanalisationsanschlusspflicht im Lichte des Verhältnismässigkeitsprinzips» par Simone Kohler, MLaw, Berne.

DEP 5/2010 «Staukosten: Externe Kosten des Strassenverkehrs? Zum Entscheid des Bundesgerichts vom 19. April 2010 (2C_800/2009)» par Jennifer Heuck, master en droit de la montagne (Grenoble), assistante à l'Institut de droit européen, Université de Fribourg.

La «Fenêtre européenne», publiée quatre fois par année, est rédigée par le Prof. Sebastian Heselhaus, Dr en droit, M.A., Chaire de droit européen, de droit international, de droit public et de droit comparé à l'Université de Lucerne. Cette contribution rend compte des développements juridiques en Europe et observe ses effets sur le droit de l'environnement suisse.

Dans notre rubrique «Littérature», plusieurs commentaires ont été publiés en 2010 sur des publications actuelles suisses et étrangères dans le domaine du droit de l'environnement.

La rubrique «Nouveautés» donne des informations utiles aux lecteurs sur la législation, les directives et rapports ainsi que sur la bibliographie nationale, internationale et étrangère relative au droit de l'environnement. Cette rubrique peut être consultée gratuitement sur le site web de l'ADE, sous www.vur-ade.ch → Rubrique «URP/DEP».

Site web

Notre site web donne des informations sur les manifestations actuelles de l'ADE et d'autres organisations environnementales. Tous les cahiers du DEP parus depuis 2002 peuvent y être consultés en format PDF. A l'exception de la rubrique «Informations» et «Fenêtre européenne», l'accès aux documents en ligne est toutefois exclusivement réservé aux abonnés en ligne. Le site web sera rénové en 2011/2012 dans le but d'optimiser l'affichage des informations et rubriques.

Bases de données «Registre» et «Bibliographie»

Les deux bases de données en ligne permettent de chercher des contributions dans le DEP selon différents critères.

La base de données «Registre» contient toutes les publications de l'ensemble des cahiers du DEP parus depuis 1997, soit les arrêts, articles rédactionnels, commentaires et expertises, et permet une recherche d'après les critères suivants: pour les arrêts, recherche en fonction de la date du jugement, de l'instance, du canton ou de la commune, des concordances; pour les articles rédactionnels, recherche d'après les auteurs et les critiques; en outre, recherche par mots-clés dans les titres et résumés, recherche d'après des articles, lois ou ordonnances définis ou encore recherche en fonction de la numérotation du DEP (numéro de cahier, page ou numéro d'arrêt). Pour nos abonnés en ligne, les résultats de la recherche depuis 2002 peuvent être consultés sur notre site web sous forme de fichier PDF.

La base de données «Bibliographie» comprend l'ensemble des livres, brochures et articles cités depuis 2003 dans la rubrique du DEP intitulée «Nouveautés». Elle permet de rechercher des textes d'après l'auteur, le titre, l'édition, le numéro ISBN ou ISSN, l'année de parution ou le thème traité.

La base de données «Bibliographie» sera complétée d'ici 2012, de manière à pouvoir télécharger sous forme de fichier PDF l'intégralité des contributions jamais parues dans le DEP.

Clé USB

En 2010, le CD-ROM du DEP a été remplacé par une clé USB. La clé USB contient l'ensemble des jugements, articles, exposés des séminaires, contributions au forum, commentaires, littérature et manifestations publiés dans le DEP entre 1986 et 2009, affichés en format PDF. La recherche du texte désiré est facilitée par une liste pratique de la législation fédérale pertinente en droit de l'environnement et par le thésaurus multilingue de

Manifestations et cours de formation continue

l'environnement GEMET (General Multilingual Environmental Thesaurus), qui comprend un guide d'utilisation en français et en allemand.

Pour la première fois, le «Registre» en ligne a été intégré aux éditions de 1997 à 2009 avec des fonctions de recherche différenciées. Malheureusement, la base de données a donné lieu à de sérieux problèmes de compatibilité technique, raison pour laquelle la clé USB sera produite sans la base de données «Registre» en 2011. La clé USB a été remise gratuitement à tous les cantons qui soutiennent financièrement l'ADE.

Commentaire de la LPE – volume complémentaire

La deuxième édition du commentaire de la LPE publié en cinq fascicules est parue entre 1998 et 2003. Des révisions législatives fondamentales sont intervenues depuis, qui ont entraîné de nombreuses modifications au niveau des ordonnances. En outre, la jurisprudence s'est également développée de manière considérable, en particulier en matière de protection contre les immissions et de rapports d'impact sur l'environnement (REI). Au vu de toutes ces nouveautés, une mise à jour du commentaire s'est avérée nécessaire. Le nouveau volume complémentaire suit de manière exhaustive les développements apparus dans la législation, la jurisprudence et la littérature et montre avec acuité combien les thèses développées dans l'ouvrage de base sont encore actuelles. Grâce au volume complémentaire signé de la plume de deux éminents spécialistes du droit de l'environnement, le Prof. en droit Alain Griffel et le Prof. honoraire Heribert Rausch, Dr en droit, le commentaire de la LPE est à présent de nouveau à jour. Outil indispensable à la science comme à la pratique, il sera publié en 2011.

Séminaires

L'ADE a organisé deux séminaires en 2010. La journée annuelle, intitulée «Freizeitaktivitäten und Naturschutz / Activités de loisirs et protection de la nature», a eu lieu le 30 juin 2010 à Soleure. Les spécialistes de l'administration, de fédérations sportives et d'associations de protection de l'environnement ont expliqué les bases légales environnementales et décrit les défis qui se posent dans l'exécution pratique lorsqu'il s'agit d'opérer une pondération entre sport de loisirs et protection de la nature. Ils ont montré comment, dans le cadre d'un processus de partenariat entre les autorités et différents groupes d'intérêts, il est possible de trouver des solutions exemplaires. La seconde partie du séminaire a été consacrée au projet controversé de domaine skiable «Schneeparadies», qui a été présenté du point de vue des téléphériques et des stations touristiques d'une part, et dans l'optique d'une association de protection de l'environnement d'autre part. Lors du débat qui s'en est suivi, le public a eu l'opportunité de poser ses questions pratiques – relativement à ce projet concret ou au thème général du séminaire. La manifestation a réuni 74 participants (conférenciers inclus) et reçu un écho positif.

Le séminaire «Klimarecht in der Schweiz: Wo stehen wir? Wohin gehen wir? / Le droit climatique en Suisse. Où en est-il et quel est son avenir?» a eu lieu le 23 novembre à Zurich. Neuf spécialistes issus de l'économie, de la doctrine, de la Confédération et des cantons ont présenté la situation juridique nationale et internationale en matière de droit climatique et expliqué les mécanismes d'incitation relatifs au marché des certificats ainsi que le rôle des différents acteurs (Confédération, cantons, économie et politique) dans le cadre du débat sur une politique climatique efficace et équitable. 83 personnes (conférenciers inclus) ont participé à la manifestation, qui a été fortement appréciée au vu des formulaires de feedback reçus.

Colloque réservé aux autorités d'exécution cantonales

Un colloque spécialement conçu pour les représentants cantonaux a eu lieu à Zurich le 19 janvier 2011 sur le thème «Wirkungsvollere Durchsetzung des Umweltschutzes / L'application efficace du droit de l'environnement». Le colloque a dû être reporté à 2011 pour des raisons organisationnelles. D'un point de vue thématique et sur le plan de la planification, il doit toutefois être attribué à l'exercice 2010. Le colloque a examiné la question de savoir comment mettre en œuvre une activité administrative efficace alors que les moyens financiers se raréfient et que les charges administratives augmentent. Pour une exécution efficace des prescriptions en vigueur, la question de l'applicabilité conséquente des décisions administratives joue un rôle important. Le colloque a attiré 91 participants. Certaines conférences tenues lors de ce séminaire seront publiées dans le DEP 3/2011 (Günter Heine, Prof. en droit) ainsi que dans le DEP 5/2011 (Peter M. Keller, Dr en droit)

Finances

Formation continue

Dans le cadre de ses cours de formation continue, la «Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (heig-VD)» propose un cours sur le développement durable conçu pour les besoins des entreprises et de l'administration publique et mis au point par un groupe d'experts de l'unité «gestion d'entreprise durable» de la haute école.

Conçu pour les non-juristes, ce cours s'adresse principalement aux praticiens issus de l'administration (scientifiques et ingénieurs pour la plupart) et des entreprises. Il n'est pas rare que des membres renommés de l'ADE y soient invités à titre de conférenciers et initient les participants au droit de l'environnement. Les membres de l'ADE bénéficient d'une réduction de dix pour cent sur la taxe de participation à ces cours, qui sont recommandés et promus par l'ADE.

Situation financière en 2010

En 2010, l'ADE a présenté un bénéfice brut d'environ CHF 46'000.-. Le bon résultat commercial est notamment dû à une diminution des frais administratifs ainsi qu'à un don d'une fondation, à laquelle nous adressons nos vifs remerciements. Cette situation permet à l'ADE de compenser quelque peu les mauvais résultats des deux années précédentes et de constituer des provisions dans plusieurs fonds qui pourront être activés à l'avenir en cas de besoin financier (p. ex. séminaires déficitaires, investissements d'une grande ampleur tels que le relookage nécessaire du site web). De même, une donatrice de l'ADE qui n'est pas nommément désignée ici a fait parvenir un généreux montant destiné à un projet spécifique, devant encore être mis au point.

Financement

En 2010, l'ADE a été soutenue financièrement par la Confédération (Office fédéral de l'environnement) et 21 cantons. Ces autorités ont reçu gratuitement la clé USB ainsi que les abonnements au DEP dont elles avaient besoin en version papier ou en ligne. En outre, les représentants de leurs offices bénéficient de réductions sur les taxes de participation aux séminaires et les cantons ont chaque année l'opportunité d'assister à un colloque spécifiquement orienté vers leurs centres d'intérêts. Par ailleurs, l'OFEV nous a gratifiés de plusieurs montants affectés à des projets précis ces dernières années, fournissant ainsi une contribution essentielle à la rédaction des rapports de jurisprudence sur la LEau, la LPN et la LPE.

Toutes ces aides financières de la Confédération et des cantons sont d'une importance capitale et permettent à l'ADE, en tant qu'organisation privée à but non lucratif, de proposer des prestations concrètes dans toute la Suisse afin d'améliorer les connaissances et la mise en application du droit de l'environnement.

Membres et Abonnements

Parallèlement aux soutiens financiers, l'ADE couvre ses frais grâce aux recettes tirées des abonnements, à la vente des produits de l'ADE (clés USB, classeurs) et aux produits engendrés par les billets d'entrée aux séminaires. Le nombre de membres et d'abonnés a augmenté de manière réjouissante par rapport à l'année précédente (598 membres individuels; 113 membres collectifs). A cela viennent s'ajouter les 73 abonnements gratuits prévus pour les cantons accordant une contribution financière à l'ADE, ce qui porte à 784 le nombre d'abonnements souscrits en 2010.

Compte de résultats

au 31 décembre, en CHF

Produits	2010	2009
Produits DEP	135'049	133'996
Autres produits de prestations	17'893	21'838
Commentaire LPE	43'320	55'000
Produits de séminaires	49'127	66'695
Contributions Confédération/cantons	380'050	405'983
Dons	55'000	0
Produits divers	10'146	9'754
Rabais/escomptes	-1'190	-3000
Bénéfice/perte de l'exercice	-21'526	25'386
Total produits	667'869	715'622
Charges	2010	2009
Charges DEP	88'243	113'934
Autres charges de services	23'699	18'057
Rapport de jurisprudence LFo	0	24'324
Commentaire LPE	39'000	55'000
Frais de séminaires	53'338	80'384
Frais de personnel	316'193	330'643
Autres charges d'exploitation	91'903	129'654
Attribution au capital du fonds	54'000	-38'500
Amortissements mobilier/informatique	1'493	2'126
Total charges	667'869	715'622

Bilan

au 31 décembre, en CHF

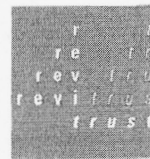
Actifs	2010	2009
Liquidités	390'451	294'358
Créances	18'424	4'799
Compte de régularisation d'actif	4'222	36'842
Immobilisations corporelles	4'452	4'700
Total actifs	417'549	340'699

Passifs	2010	2009
Dettes	89'489	41'366
Compte de régularisation de passif	34'776	81'575
Capital du fonds	154'500	100'500
Capital de l'association	42'258	67'644
Réserves libres	75'000	75'000
Bénéfice/perte de l'exercice	21'526	-25'386
Total passifs	417'549	340'699

Rapport de l'organe de révision

Finanz/Dienst/Leistung

ReviTrust Treuhand AG T +41 44 263 88 88
 Selnastrasse 15 F +41 44 263 88 00
 Postfach 2731 E treuhand@revitrust.ch
 CH-8022 Zürich www.revitrust.ch



Bericht der Revisionsstelle zur Eingeschränkten Revision
 an die Mitgliederversammlung der
Vereinigung für Umweltrecht (VUR), 8026 Zürich

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz und Erfolgsrechnung) der Vereinigung für Umweltrecht (VUR) für das am 31. Dezember 2010 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

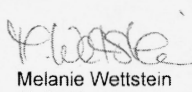
Für die Jahresrechnung ist der Vereinsvorstand verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

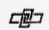
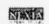
Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

Zürich, 27. Mai 2011
ReviTrust Treuhand AG


 Egon Hutter
 (Revisionsexperte/
 Leitender Revisor)


 Melanie Wettstein
 (Revisorin)

Beilagen:
 - Jahresrechnung (Bilanz und Erfolgsrechnung)

 Mitglied der Treuhand-Kammer Mitglied TREUHAND | SUISSE
 Member of Nexia International, a worldwide network of independent accounting and consulting firms

MWST-Nr. 433 660
 HR-Nr. CH-020 3 020 705-3

Le rapport de l'organe de révision n'est disponible qu'en allemand.